

**PROPRIÉTÉS
RÉSILIENTES**

**RESILIENT
PROPERTIES**





Préambule

- Le Conseil lance **PROPRIÉTÉS RÉSILIENTES** un nouveau programme **subventionné pour accompagner les propriétaires qui ont subi et déclaré un dégât d'eau depuis 2022.**
- Il s'agit d'un programme complémentaire à la stratégie de la gestion des actifs et des eaux pluviales que la Ville mène de son côté.



Préambule

- Programme débutant au printemps 2026 et qui va se poursuivre également en 2027 et 2028, pour un maximum de 1 000 demandes d'inspections sur trois ans, **dont 350 en 2026.**
- En 2026, la Ville investira 1 M\$ pour la mise en place du programme **PROPRIÉTÉS RÉSILIENTES** .



Programme

- Une firme spécialisée mandatée par la Ville analysera et inspectera **gratuitement** les propriétés admissibles.
- À la suite de son analyse, la firme remettra au propriétaire un rapport professionnel qui comprendra un diagnostic, des recommandations et des suggestions d'améliorations visant à réduire les risques de refoulement d'égout et de dégâts d'eau.





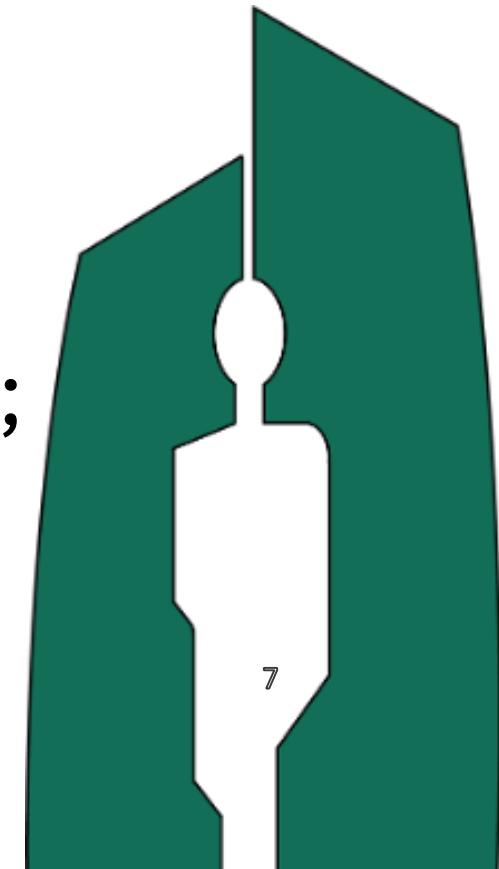
Programme

- Les recommandations résultant de cette analyse permettront aux propriétaires de connaître les meilleures façons de protéger leur propriété. Une copie du rapport sera aussi remise à la Ville.
- De façon générale, la firme externe mandatée par la Ville inspectera, entre autres :
 - **Les clapets anti-retour**
 - **Le drain français**
 - **Les fondations**
 - **Le système de gouttières**
 - **Les margelles**
 - **L'aménagement du terrain**



Admissibilité

- Tous les bâtiments principaux répondant aux conditions suivantes :
 - Le rez-de-chaussée et le sous-sol sont occupés par un ou plusieurs de ces groupes d'usage, en conformité avec la réglementation d'urbanisme en vigueur :
 - **Habitation** ;
 - **Communautaire et institution**, à la condition que la superficie de plancher de cet usage soit de **500 m² ou moins** ;
 - **Commerce**, à la condition que la superficie de plancher de cet usage soit de **500 m² ou moins**.





Admissibilité

- Le bâtiment a été touché par **au moins un sinistre admissible** depuis le 15 juin 2022 et le sinistre **a été déclaré à la Ville de Mont-Royal ou à un assureur et en fournir la preuve.**



Inscription

- Les 350 places pour 2026 seront octroyées sous forme du « **premier arrivé, premier servi** », une fois le Programme lancé, entre le 10 mars et le 31 août 2026.
- Les inscriptions seront reçues en continu et pourront être admises l'année suivante, si tout est conforme.
- Un **formulaire en ligne** sera disponible sur le site Web de la Ville au moment de l'ouverture du Programme, le 10 mars.



Prochaines étapes

- **28 janvier 2026** : Mise en ligne et annonce de la nouvelle section **PROPRIÉTÉS RÉSILIENTES** sur le site web et les médias sociaux.
- **10 mars 2026** : Annonce du début des inscriptions.
- **Printemps 2026** : Début des inspections des propriétés inscrites et conformes par la firme mandatée par la Ville.



Prochaines étapes

- Pour connaître tous les détails du programme **PROPRIÉTÉS RÉSILIENTES**, consultez le site Web à compter du 28 janvier 2026 ainsi que le **projet de règlement no. 1478**, également disponible, à l'adresse : <https://www.ville.mont-royal.qc.ca/fr>
- Une vaste campagne de communication sera également lancée pour faire connaître le programme auprès des Monteroises et des Monterois.



VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

Merci!